



Communauté de communes
et les communes volontaires

ENQUETE

Projet de Mutuelle Intercommunale

Questionnaire ANONYME et CONFIDENTIEL
à retourner à votre mairie ou par email pour le 30 juin 2017

1 - Quel est votre régime d'assurance maladie de base ?

- CPAM
- MSA
- RSI
- Autre :

2 - Avez-vous une mutuelle ou une complémentaire santé ?

- OUI
- NON

2bis - Si oui, avez-vous :

- Une mutuelle ou une complémentaire santé que vous avez souscrite individuellement ?
- Une mutuelle ou une complémentaire santé contractée par votre employeur ?
- Accès à la CMU (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) ?
- accès à l'ACS (Aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé) ?

2bis - Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

- Trop chère
- Pas utile
- Autre :

3 - Quelles seraient, pour vous, les garanties prioritaires à souscrire pour une mutuelle ?

Cochez une ou plusieurs cases :

- Soins médicaux courants : médecins, pharmacie, etc.
- Soins optiques
- Soins dentaires
- Frais d'hospitalisation
- Prothèses auditives
- Autres (précisez) :
-
-

4- Si la Communauté de Communes négociait des tarifs préférentiels pour une mutuelle, seriez-vous intéressé(e) par une information :

- Oui
- Non
- Peut-être

5- Merci d'indiquer votre situation et votre année de naissance :

Année de naissance :
.....

- Salarié(e)
- Chef d'entreprise ou d'exploitation agricole
- Professionnel libéral
- Conjoint(e) de chef d'entreprise ou d'exploitation agricole
- Conjoint(e) de salarié(e) ayant déjà une mutuelle
- Chercheur d'emploi
- Étudiant
- Retraité(e)

6- Si vous avez un foyer, merci d'en indiquer la composition :

| Enfant / Adulte | Année de naissance | Situation (Salarié(e), Chef d'entreprise ou d'exploitation agricole, Professionnel libéral, Chercheur d'emploi, Étudiant, Élève, Retraité(e)) |
|-----------------|--------------------|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Vos coordonnées (seul le nom de votre commune doit au minimum être indiqué)

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Email :

ou à envoyer par voie postale à votre mairie
avant le vendredi 30 juin 2017